

**Conseil de sécurité**

Distr. générale  
6 avril 2017  
Français  
Original : anglais

---

**Lettre datée du 5 avril 2017, adressée à la Présidente  
du Conseil de sécurité par le Représentant permanent  
du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande  
du Nord auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint, au nom de ma délégation et de celles de l'Arabie saoudite, de la France, du Qatar et de la Turquie, ainsi qu'à la demande de Riad Hijab, Coordonnateur général du Haut Comité des négociations, une lettre dudit Comité en date du 4 avril 2017 (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

(Signé) Matthew Rycroft



**Annexe à la lettre datée du 5 avril 2017 adressée à la Présidente  
du Conseil de sécurité par le Représentant permanent  
du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord  
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : arabe]

C'est avec une vive préoccupation que je vous écris au nom du Haut Comité des négociations de l'opposition syrienne au sujet de la nouvelle attaque effroyable que le régime syrien et ses alliés ont commise à l'arme chimique contre des civils dans la province d'Edleb, quatre jours seulement après la clôture de la cinquième session des pourparlers de paix de Genève.

Le 4 avril dernier, vers 6 h 30 du matin, des avions munis d'armes contenant des substances chimiques non identifiées ont lancé une offensive contre le quartier nord de la localité de Khan Cheïkhoun (province d'Edleb). Ces raids aériens ont fait une centaine de morts, dont au moins 10 enfants, et plus de 200 blessés. Selon les médecins, les victimes présentaient des symptômes correspondant à une exposition au sarin, agent neurotoxique : saignements, bave mousseuse, rhinorrhée, convulsions, évanouissements, vomissements ou encore myosis. Des photographies et des vidéos apportent la preuve manifeste et incontestable que les victimes ont subi une attaque chimique. En outre, selon des témoignages, l'une des cliniques où étaient traitées les victimes exposées aux substances chimiques a été délibérément soumise à des raids aériens à la suite de l'attaque et des sources ont indiqué que des avions du régime syrien et de ses alliés avaient survolé la province d'Edleb ce jour-là et qu'ils étaient clairement responsables de l'attaque.

Cet attentat meurtrier commis vraisemblablement à l'arme chimique contre les civils de la province d'Edleb est l'un des actes barbares les plus ignobles qui ait été perpétré depuis que les forces d'Assad avaient tué, en août 2013, près de 1 500 civils dans la Ghouta orientale, en recourant également à des armes chimiques. Il constitue un crime de guerre aux termes de la Convention sur les armes chimiques et du Protocole concernant la prohibition d'emploi à la guerre de gaz asphyxiants, toxiques ou similaires et de moyens bactériologiques, auxquels la Syrie a adhéré respectivement le 14 septembre 2013 et le 17 décembre 1968. Qui plus est, il a été perpétré en violation directe des résolutions [2139 \(2014\)](#), [2165 \(2014\)](#), [2191 \(2014\)](#), [2209 \(2015\)](#), [2235 \(2015\)](#), [2254 \(2015\)](#), [2258 \(2015\)](#), [2268 \(2016\)](#) et [2332 \(2016\)](#) du Conseil de sécurité, ainsi que de la résolution [2118 \(2013\)](#) par laquelle le Conseil a décidé à l'unanimité d'imposer des mesures en vertu du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies en cas d'emploi d'armes chimiques par quiconque en République arabe syrienne.

Alors que le régime syrien feint de participer aux négociations, ses agissements à Edleb et ailleurs dans le pays témoignent d'une toute autre réalité. Il est grand temps d'appliquer la résolution [2118 \(2013\)](#) du Conseil de sécurité. Le climat d'impunité qui a longtemps régné en Syrie a favorisé la multiplication des atrocités commises à l'aide d'armes chimiques et créé les conditions propices à l'utilisation par le régime syrien et ses alliés d'armes chimiques contre les civils, qu'ils affament délibérément et bombardent comme bon leur semble, mais il est encore temps de prévenir d'autres attaques à l'arme chimique et pour sauver les perspectives de paix à Genève. Si les membres du Conseil de sécurité s'emploient sérieusement à faire appliquer le droit international, y compris leur résolution [2118 \(2013\)](#), on pourra sauver des vies en Syrie et instaurer des conditions propices à la tenue de véritables négociations de paix à Genève. C'est pourquoi l'opposition syrienne demande au Conseil de sécurité et à ses membres ce qui suit :

a) Autoriser l'ouverture immédiate d'une enquête sur les attaques à l'arme chimique perpétrées dans la province d'Edleb, notamment en instruisant aux autorités compétentes d'examiner les corps des victimes afin de déterminer la substance qui les a tuées, de savoir si le gaz sarin est probablement en cause dans ces attentats ignobles, et d'identifier les coupables;

b) Empêcher que d'autres atrocités soient commises à l'avenir à l'aide d'armes chimiques en protégeant les civils syriens des attaques aveugles; prévenir les futures violations du cessez-le-feu et, lorsqu'elles ont lieu, les signaler avec précision; enfin, faire preuve de crédibilité dans la lutte contre les crimes de guerre;

c) Veiller au respect du droit international humanitaire en faisant appliquer la résolution 2118 (2013) du Conseil et en s'attelant immédiatement à imposer des mesures en vertu du Chapitre VII de la Charte, notamment des sanctions visant les responsables des attaques chimiques mortelles du 4 avril dernier;

d) Faire en sorte que toute partie qui recourt au gaz contre les civils syriens, les affame délibérément ou les bombarde ait à répondre de ses actes en renvoyant l'affaire devant la Cour pénale internationale et, si les procédures de cette dernière continuent d'être entravées, les États Membres doivent créer un tribunal spécial qui exercera la compétence nationale et universelle pour rendre justice aux victimes.

Le Haut Comité des négociations de l'opposition syrienne est prêt à apporter son aide dans toute enquête impartiale portant sur les attaques à l'arme chimique du 4 avril et reste attaché à la recherche d'une solution politique à la situation syrienne. Toutefois, il sera impossible de parvenir à un tel règlement tant que le régime syrien continuera en toute impunité d'exécuter des femmes et des enfants innocents. Le régime Assad tue des enfants au gaz toxique car il est persuadé que le monde entier ne fera rien pour l'arrêter. Il met à profit la paralysie au Conseil de sécurité et l'indifférence qui y règne et espère que les atrocités commises anéantiront tout espoir de paix. Cependant, le Conseil n'est pas le seul moyen d'agir : il incombe aux États Membres de prendre des mesures unilatérales pour appliquer le droit international et sauver des vies en Syrie. Les États ont la possibilité, voire la responsabilité, de montrer qu'Assad est en tort. Le peuple syrien compte sur vous pour le faire.

Le Coordonnateur général  
du Haut Comité des négociations  
des Forces de la révolution  
et de l'opposition syriennes  
(Signé) Riad **Hijab**